

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 janvier 2020	N° 2020-2

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 janvier 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2020-2

French Tech Bordeaux - Année 2020 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association French Tech Bordeaux

Bordeaux Métropole est membre fondateur et principal financeur de l'association. Elle est à ce titre membre de droit du Conseil d'administration à majorité entrepreneuriale de l'association, appelé « Comité French Tech », qui fixe les orientations stratégiques de l'association. Les autres membres de ce comité sont 6 entrepreneurs qui sont majoritaires dont un représentant des grands groupes et les deux autres institutions qui soutiennent la démarche French Tech Bordeaux : la région Nouvelle-Aquitaine et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG).

French Tech Bordeaux a pour objectif de développer la croissance de l'écosystème des startups et des entreprises innovantes, selon 4 axes majeurs :

- rendre lisible et animer l'écosystème entrepreneurial technologique et innovant,
- faciliter l'accès des startups et entreprises innovantes aux talents dont elles ont besoin,
- favoriser l'accélération des startups et des entreprises innovantes en soutenant l'écosystème,
- promouvoir l'excellence française du label French Tech en France et à l'étranger.

Bilan du programme d'action 2019

Le principal fait marquant de l'année a été l'obtention par Bordeaux Métropole du label « Capitale French Tech » pour 3 ans, de 2019 à 2021, confirmant la qualité du travail effectué depuis 2015 et la pertinence du modèle de gouvernance retenu.

Dans la foulée du déménagement fin 2018, le siège social de l'Association French Tech Bordeaux a été modifié ; il est désormais sis à la Cité Numérique, 2 rue Marc Sangnier 33130 Bègles, au sein de locaux loués par Bordeaux Métropole.

La gouvernance de l'association a été renouvelée à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2019 : six entrepreneurs (dont un représentant des grands groupes) ont été élus pour deux ans au Conseil d'administration (dit « Comité French Tech »).

Le nouveau bureau élu par le Comité French Tech est composé comme suit : Président : Cyril Texier ;

Trésorier : Guillaume-Olivier Doré ; Secrétaire : Hélène Desliens.

Des adhésions en forte croissance :

- le nombre d'entreprises adhérentes est passé de 134 (année civile 2018) à 382 (année civile 2019), soit une progression de 285%,
- Par ailleurs, plus de 500 startups et entreprises innovantes sont inscrites en 2019 sur l'annuaire en ligne French Tech Bordeaux <https://www.frenchtechbordeaux.com/ecosysteme/> ce qui représente un potentiel cumulé de plus de 15 000 emplois (hors grands groupes).

Signature de nombreux partenariats :

- des partenariats ont été signés avec de multiples structures d'appui à l'entrepreneuriat : Bordeaux Technowest, Unitec, Bordeaux Montesquieu, Kedge Business Nursery, Le Village By CA, Maison de l'Emploi Pépinière des Chartrons et Le Campement, Théophraste, 1 Kubator, Disrupt Campus et Ubee Lab de l'Université de Bordeaux,
- quatre partenariats ont été conclus avec des grands groupes : Air France, Congrès et expositions de Bordeaux (CEB), Orange et EY France.

D'autres partenariats sont en cours avec des structures d'accompagnement comme avec des grands groupes.

Une audience sur les réseaux sociaux toujours plus importante :

- 6 500 abonnés à la newsletter (lettre d'information) French Tech, avec un taux d'ouverture de 30%,
- French Tech Bordeaux dépassera en 2020 le cap des 50 000 abonnés cumulés sur les différents réseaux sociaux : 6 600 abonnés Facebook, 20 700 abonnés Twitter, 14 500 abonnés LinkedIn, 6 500 abonnés à la newsletter, soit déjà 48 300 abonnés à fin octobre 2019.

L'édition 2019 de l'événement annuel « French Tech Day », organisé par French Tech Bordeaux le 12 décembre a permis :

- de rassembler 2000 personnes sur la journée,
- la mise en relation de candidats avec 100 entreprises qui proposaient 380 opportunités d'emploi dont 300 contrats à durée indéterminée (CDI) (« Job Connect »),
- un concours de startups permettant de donner de la visibilité à 16 jeunes pousses du territoire mises en avant (« Startup Battle »),
- deux conférences par des expertes sur l'intelligence artificielle et l'impact environnemental et sociétal des technologies.

Par ailleurs, l'association est coorganisatrice de multiples événements économiques sur le territoire métropolitain : Bordeaux FinTech, Bordeaux Invest day, Animasia... Elle est également partenaire ou elle relaie d'autres événements, comme le Bordeaux Geek Festival, La Grande Jonction, etc.

Dernier volet de ses actions en 2019, l'association a participé à des missions d'accompagnement à l'international de startups et d'entreprises innovantes :

- CES Las Vegas en janvier 2019 : plus de 20 entreprises accompagnées avec une quinzaine de startups exposantes,
- Web summit de Lisbonne en novembre 2019 : 17 entreprises accompagnées dont 12 exposantes.

Programme French Tech Bordeaux 2020

Les actions envisagées et les projets portés par l'association pour l'année 2020 font l'objet d'un programme détaillé en annexe 1 dont les grandes lignes sont présentées ci-après.

La feuille de route de l'association pour 2020 confirme les trois axes essentiels de la Mission nationale French Tech :

- talents : mettre tout en œuvre pour aider les startups et entreprises innovantes à recruter,
- hypercroissance : faciliter la croissance des entreprises dans toutes les phases de leur développement : financement, accès aux marchés, développement international...,
- Tech for good : promouvoir les projets à impact (sociétal, environnemental, durable...), l'entrepreneuriat féminin, la modernisation des inter-relations entre les startups et les acteurs publics...

Pour cela, l'association va déployer en 2020 trois nouveaux outils mis en place par la Mission nationale

French Tech :

- French Tech 120 pour valoriser les startups (entreprises innovantes) et les entreprises en hypercroissance (croissance annuelle du chiffre d'affaires de plus de 100%),
- French Tech Visa pour faciliter le recrutement de talents de l'étranger au sein des startups et entreprises innovantes qui n'arrivent pas à recruter,
- French Tech Tremplin pour aider les porteurs de projets entrepreneuriaux issus des Quartiers prioritaires de la ville (QPV) et faire émerger des projets à impact. Une première promotion de 13 lauréats issus de ces quartiers, d'étudiants boursiers... a été recrutée en décembre 2019.

Le Conseil d'administration de French Tech Bordeaux a validé la grille d'adhésions 2020 suivante :

- 100€ par année civile pour les startups, Très petites entreprises (TPE) et Petites et moyennes entreprises (PME),
- 1000€ par année civile pour les entreprises de taille intermédiaire et les grands groupes.

2020 sera également marquée par plusieurs temps forts avec :

- l'organisation par French Tech Bordeaux de l'édition annuelle du French Tech Day à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Bordeaux-Gironde où 2000 personnes sont attendues,
- la participation à la RoboCup 2020 à Bordeaux, une compétition mondiale de robots dans différents catégories (Soccer, Rescue...),
- la participation au Sommet Afrique-France avec des ponts déjà établis avec les communautés French Tech labellisées en Afrique.

Le programme French Tech Central qui comporte 4 dimensions sera mis en place à la Cité Numérique.

Plan prévisionnel de financement

L'association a perçu une subvention de 180 000€ TTC en 2018 et de 219 000€ TTC dont 15 000€ de subvention pour la phase pilote du dispositif French Tech central en 2019.

Le montant demandé par l'association au titre du fonctionnement de la structure était initialement de 219 000€.

Le montant proposé est de 214 000€. Ce montant a été voté par le Conseil d'administration du 18/11/2019 de l'association et est intégré au budget prévisionnel en annexe 2.

Ceci représente une diminution de 5 000€ de la subvention de fonctionnement par rapport au montant global de la subvention accordé pour l'année 2019, soit une réduction de 2.3%.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'organisme (participations hors cotisations) :

	Budget 2020	Budget 2019	Réalisé 2018
% charges de personnel / budget global	56.9 %	54.8 %	54.3 %
% de participation de BM / Budget global	52.1%	62.3%	65.6 %
% de participation des autres financeurs / Budget global	25.8%	19.1%	24.1 %

A noter la montée en puissance des financements privés, qui représentaient 60 000€, soit 17.4% du budget prévisionnel 2019 (pour un réalisé estimé à mi-novembre 2019 de 74 767, soit 19.2%, et qui atteignent 22.1% du budget prévisionnel 2020 (91 000€).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L. 5217-2 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 adoptant la feuille de route du développement économique de Bordeaux Métropole,

VU la demande d'aide publique formulée par l'association French Tech Bordeaux en date du 9 juillet 2019,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE French Tech Bordeaux, structure qui porte et anime la démarche French Tech à l'échelle de la métropole bordelaise est à ce titre un acteur clé de la stratégie d'attractivité de la métropole, telle que définie dans la feuille de route de développement économique de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 214 000€ TTC en faveur de French Tech Bordeaux pour le programme d'action 2020 détaillé en annexe 1 à la convention,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 JANVIER 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 27 JANVIER 2020	le Vice-président,
	Monsieur Nicolas FLORIAN